

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melanie-lafleche-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3a16a3bc893d0951d905c05f>

Date d'obtention : 2025-08-26 14:22:14

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

**Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?**

Il est important de rencontrer la personne rapportant les faits afin de d'appliquer la grille et de la remplir. Par la suite nous refaisons le meme procédé avec les personnes impliqués, victime et instigateur de confisquer le cellulaire s'il y a lieu et de travailler avec le service policier

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

Ce sont 3 situations amené différemment dont on doit suivre la grille d'évaluation. Ensuite, tout cela dépend de si cela a des répercussions à l'école, ou si c'est avec quelqu'un hors de l'école, a savoir de quelle façon nous ferons intervenir le corps policier.

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

La rencontre avec les personnes interpellés, remplir la grille avec eux. Cela est plus ardu si la personne ne collabore pas, dans ce sens ça ira dans les mains des policiers.